

Sécurité de la vieillesse—Loi

La Fédération nationale des retraités et des personnes âgées croit, pour sa part, que les pensions devraient être complètement indexées sur l'indice du coût de la vie, de façon qu'elles dépassent toutes le seuil de la pauvreté.

Le Conseil canadien des retraités est tout à fait contre les programmes d'austérité obligeant les retraités à renoncer à une partie de l'augmentation de leur pension et désapprouve fortement le coup porté à l'universalité.

Tous ces organismes et bien d'autres encore estiment que ce bill est médiocre, injuste et contraire aux promesses faites aux personnes âgées dans le cadre des pensions adoptées par le gouvernement et la Chambre des communes. Les principes dont elles s'inspirent précisent que les pensions doivent être complètement indexées. Le bill contrevient à ces principes. Aujourd'hui les personnes âgées de notre pays ont de plus en plus de difficultés à faire face au renchérissement du coût de la vie.

Le projet de loi C-131 est très dur pour les femmes retraitées qui sont très pauvres. Nombre d'entre elles vivent d'une seule pension depuis des années et tâchent tant bien que mal de composer avec l'augmentation du coût de la vie.

Ce bill porte atteinte au concept de l'universalité. J'exhorte donc le ministre à bien réfléchir aux déclarations qu'elle a faites ces derniers jours à cet égard et d'essayer d'être fidèle à sa réputation de personne soucieuse du sort des personnes âgées et des femmes du Canada, réputation qu'elle est en train de compromettre, j'en ai bien peur. Nous continuerons évidemment à nous opposer au bill C-131 aussi longtemps que nous le pourrions pour toutes les raisons dont j'ai parlé.

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, j'ai entendu le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) dire que les conservateurs faisaient obstacle au bill pour des raisons de compassion, comme si nous devions nous montrer gentils envers les vieux. Je crois que c'est l'expression qu'elle a employée. Je tiens à lui dire que ce qui me pousse à intervenir dans le débat, comme bien d'autres de mes collègues, c'est l'indignation que je ressens devant l'injustice qui est commise contre les personnes âgées. Je ne me laisse pas aller à de la pitié mal placée ni à du réchauffé du dimanche matin.

Je dis que le gouvernement joue une sorte de yo-yo économique avec les personnes âgées. Quand le jeu des libéraux est de gagner la faveur du public à l'approche des élections, ils font des promesses aux personnes âgées, mais quand les circonstances sont telles qu'ils se demandent où trouver de l'argent, quelques misérables dollars en l'occurrence par rapport aux dépenses extravagantes du gouvernement et au déficit de 23 milliards, leurs premières cibles sont les personnes âgées qui sont vulnérables et n'ont personne pour les défendre sinon les députés qui s'opposent à ce genre de mesure révoltante pour des raisons de justice et non seulement de pitié.

• (1220)

Je voudrais que le député de Vancouver-Est entende ce que j'ai à dire. Je suis aussi révolté qu'elle par les problèmes contre lesquels les femmes se débattent, surtout celles qui ont plus de 65 ans. J'ai fait du porte-à-porte dans Edmonton-Sud, une région qui est censée être l'une des plus riches du Canada, mais où des Canadiens âgés de toutes conditions, surtout les femmes, vivent presque dans l'indigence. Cette situation est absolument révoltante, scandaleuse. C'est aussi un scandale que le

ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin), avec qui nous essayons de dialoguer au cours de ce débat, n'ait même pas la courtoisie de le suivre.

Je me demande à quoi peut bien servir le Parlement, le débat et le nouveau Règlement. J'ai été abasourdi de voir que l'amendement du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) proposant le renvoi du bill à six mois, et qu'il a étayé par de très bons arguments, soit considéré comme une motion de pure forme. Le message que nous essayons de communiquer aux Canadiens, c'est que notre parti se préoccupe profondément des personnes âgées et nous voulons que cette injustice dont elles sont victimes fasse l'objet d'une étude pendant six mois. Qu'y a-t-il de déraisonnable à cela?

J'appuie entièrement le député dans sa démarche pour voir, à 6 heures ce soir, combien des députés ministériels vont reconnaître que l'on commet une injustice envers les personnes âgées en leur demandant d'assumer une charge trop lourde dans la lutte contre l'inflation.

Je vais maintenant revenir sur certains des arguments qui ont été avancés par le ministre. A mon avis, elle n'a pas réfuté nos objections fondamentales au projet de loi C-131. Je me demande même si c'est avec beaucoup de conviction qu'elle donne suite aux intentions du gouvernement, qui tient à faire adopter ce projet en imposant, une fois de plus, la clôture. Non seulement les libéraux refusent de prolonger l'étude du projet, mais ils limitent aussi le débat à la Chambre où les députés essaient de défendre les citoyens qui en ont le plus besoin. C'est une véritable honte. Ils sont en train de briser l'engagement qu'ils avaient vis-à-vis des personnes âgées. Le gouvernement n'a pas justifié les difficultés . . .

M. Parker: J'invoque le Règlement.

M. Roche: . . . que le projet de loi C-131 va créer à de nombreuses personnes âgées.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker) invoque le Règlement.

M. Parker: Je voudrais faire remarquer que nous sommes en faveur de l'amendement; le député a prétendu le contraire.

Le président suppléant (M. Blaker): Le député se rend sans doute compte qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement.

M. Roche: Je suis heureux que le NPD appuie cet amendement. J'aurais souhaité qu'à d'autres occasions, lorsqu'il y a eu des votes d'importance critique pour l'avenir de ce pays, le NPD adopte la même attitude à l'appui de principes législatifs solides. Quand je dis ça, j'ai à l'esprit certains votes mémorables du NPD.

Le problème que pose ce projet de loi pour le principe de l'universalité et de la sécurité sociale n'a pas encore été abordé. Alors que mon parti et moi-même nous soucions de questions fondamentales, on constate que le gouvernement propose seulement un engagement creux au programme des 6 et 5 p. 100 et qu'il est, de plus, incapable de prouver que l'adoption de ce projet de loi fera réaliser des économies notables.

Mon objection la plus grave au projet de loi C-131, c'est qu'il est contraire aux promesses faites aux Canadiens et, dans le cas présent, au secteur de la population le plus vulnérable. Il ne s'agit pas là de violation d'un accord écrit, comme dans le cas du bill C-133 sur les pensions des fonctionnaires. Ici, le gouvernement rompt un contrat social. C'est le ministre de la